

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 06078

Numéro SIREN : 903 292 811

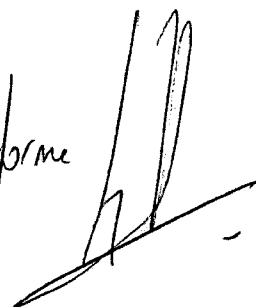
Nom ou dénomination : A.V.A.L.

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 16641

COMPTES ANNUELS

Exercice du 20/09/2021 au 31/12/2022

Certifié conforme
11/04/2023



Désignation de l'entreprise		SAS A.V.A.L.		8 CHEMIN DE MARSALETTE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		33650 LA BREDE					
SIRET		9 0 3 2 9 2 8 1 1 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		15		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	210 022	042		210 022	
	Total I (5)	044	210 022	048		210 022	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	134 217	074		134 217	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	9 221	086		9 221	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	143 438	098		143 438	
	Total général (I + II)	110	353 460	112		353 460	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136					
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		10 000			
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		168 647			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	174 813				
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		343 460				
Total général (I + II + III)	180		353 460				
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		210 022
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise: **SAS A.V.A.L.** Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice N° des le **31122022** Exercice N-1 des le **2**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215 217	214 218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	2 657
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	2 657
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(2 657)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	3 361
	Produits exceptionnels (IV)		290	21 187
	Charges financières (V)		294	3 447
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300	18 445
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986	989	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	991	992
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	344	993
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	127	
	Créance due au report en arrière du déficit	346	655	641
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	647
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648	649	990
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	354
Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	372
Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Procès-verbal de décision de l'associé unique

A.V.A.L.

SAS Unipersonnelle au capital de 10 000 Euros

8 Chemin de Marsalette 33650 LA BREDE

RCS 903 292 811 BORDEAUX

L'associé unique de la société A.V.A.L., au capital de 10 000 Euros, s'est rendu au siège social, le 11/04/2023 à 14 heure, sur la convocation régulière qui lui a été faite.

Était présent, l'associé unique : Monsieur LEGRAND Grégory, demeurant 8 Chemin de Marsalette 33650 LA BREDE,

L'assemblée est présidée par l'associé Monsieur LEGRAND Grégory, présent et acceptant.

Le président constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- Les statuts de la société;
- Le rapport de gestion ;
- Le bilan, l'annexe et l'inventaire ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'associé.

Le président déclare que l'associé unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour porté dans la convocation.

Puis le Président rappelle que l'associé est présent à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion sur l'activité de la société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 tels et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial du directoire sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Gl

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion du directoire,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société A.V.A.L. approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat nul de 0 €.

L'associé approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier au directoire de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

Deuxième résolution

Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation du résultat n'est à décider.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence l'associé unique de la société A.V.A.L. présent.

Fait à GRADIGNAN, le 11/04/2023

Monsieur **LEGRAND** Grégory

